

CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE

L'objectif de cette charte est de proposer des repères éthiques et déontologiques aux consultants en accompagnement de la mobilité professionnelle et au client.

Cette charte précise les engagements de EURL Caroline Klein pour exercer son activité de manière responsable et éthique, en respectant en tout temps la dignité l'intégrité et l'autonomie du client.

❖ CONSENTEMENT

- Fournir au client des informations de qualité et créer les conditions pour qu'il opère un choix éclairé
- Recueillir le consentement du client
- Clarifier les motivations à l'origine de la démarche et s'assurer du libre-arbitre du client
- Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre

❖ CONFIDENTIALITE

- Gardez le secret professionnel sur toutes les informations concernant le client
- s'engager à ne dévoiler à des tiers aucune information qui pourrait lui être communiquée par le client au cours des séances
- préserver la confidentialité du processus y compris après la fin de l'accompagnement

❖ NEUTRALITE ET INDEPENDANCE

- Ne pas exploiter à titre personnel ces relations avec le client, sauf accord de ce dernier
- Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle que ce soit pour des raisons de compétences ou d'éthique
- Avoir conscience des limites de son champ d'intervention

❖ RESPECT DES PERSONNES

- Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes
- Eviter tout jugement de valeur et tout abus d'influence
- Guider le client vers un processus d'autonomie dans ses choix
- Tenir compte des enjeux liés à l'écosystème personnel et professionnel du client être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques

❖ CONCURRENCE

- Observer les règles d'une concurrence loyale à l'égard de ses confrères

❖ **ENGAGEMENT**

- Établir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable
- Recueillir auprès du client les conditions de réalisation les plus optimales pour lui que ce soit en lien ou non avec une situation de handicap
- Contractualiser l'ensemble de la prestation

❖ **PROFESSIONNALISME**

- Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu, une autoformation et des formations extérieures
- Mettre à jour ses méthodes, ses outils et sa connaissance de l'environnement socio-économique
- S'engager en supervision en groupe de pratiques professionnelles ou en partage de pratiques entre pairs

EURL Caroline Klein est membre d'ICF (International Coach Federation). A ce titre, elle applique la déontologie ainsi que les référentiels des coachs certifiés tels que décrit par la Fédération.